



Environnement  
Canada

Environment  
Canada

Canada

## Avis d'Environnement Canada

Environnement Canada désire informer le public que la Réserve nationale de faune (RNF) du cap Tourmente, située dans la municipalité de Saint-Joachim, est un territoire protégé. Depuis sa création en 1978, la RNF a pour but de protéger les oiseaux migrateurs, la faune et leurs habitats, ainsi que plusieurs espèces en péril.

Afin de protéger ce territoire, le Ministère informe également les personnes qui circulent dans la RNF de leur obligation de se conformer aux règles dictées par la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et le *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*. Toute personne qui omet de se conformer à la réglementation est passible d'une amende et de poursuites.

Les activités autorisées sans permis mais avec droit d'accès dans les zones aménagées à ces fins (sentiers, postes d'observation, aires de repos et de pique-nique) sont : la randonnée pédestre, l'observation de la nature, la photographie et le pique-nique. Le pique-nique est autorisé seulement sur les bancs, tables et dans les postes d'observation. En hiver, la raquette est autorisée seulement dans les sentiers balisés ouverts.

À moins de détenir un permis délivré par le ministre qui spécifie les activités autorisées, il est interdit à quiconque se trouve sur la Réserve :

- de marcher hors des sentiers aménagés et des chemins d'accès carrossables;
- d'utiliser tout moyen de transport; la circulation en motoneige est par exemple interdite sur tout le territoire de la Réserve;
- d'endommager, de détruire ou d'enlever un végétal;
- de laisser un animal domestique en liberté;
- de jeter ou de laisser des débris ou des substances susceptibles de diminuer la qualité de l'environnement naturel;
- de pratiquer une activité récréative;
- de camper, d'allumer ou d'entretenir un feu.

Pour obtenir l'information complète concernant la réglementation qui s'applique, veuillez consulter le *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages* ([www.laws-lois.justice.gc.ca](http://www.laws-lois.justice.gc.ca)) ou le site Web d'Environnement Canada ([www.ec.gc.ca](http://www.ec.gc.ca)).

Pour formuler une plainte ou dénoncer des actes illégaux, veuillez communiquer avec Environnement Canada par téléphone au 1-800-668-6767 ou par courriel à l'adresse [enviroinfo@ec.gc.ca](mailto:enviroinfo@ec.gc.ca).

Rien dans le présent avis ne porte atteinte aux droits ancestraux ni à ceux issus de traités autochtones.

## Environment Canada Notice

Environment Canada would like to inform the public that the Cap Tourmente National Wildlife Area (NWA), located in the Municipality of Saint-Joachim, is a protected area. Established in 1978, the purpose of the NWA is to protect migratory birds, wildlife and their habitats, as well as several species at risk.

To protect this area, the Department would also like to inform people circulating in the NWA of their obligation to comply with the rules of the *Canada Wildlife Act* and the *Wildlife Area Regulations*. Failure to comply with the regulations may result in a fine or prosecution.

Activities allowed without a permit but with a right of access in designated developed areas (trails, observation areas, as well as resting and picnic areas) are: hiking, nature observation, photography and picnics. Picnics are permitted only on benches, tables and in observation areas. During winter, snowshoeing is permitted only on open marked trails.

Without a permit issued by the Minister specifying the authorized activities, the following are prohibited in the NWA:

- Walking off developed trails and access roads;
- Using any means of transportation; for example, snowmobiling is prohibited across the NWA;
- Damaging, destroying or removing a plant;
- Having a domestic animal without a leash;
- Dumping or depositing any garbage or substance that would degrade or alter the quality of the environment;
- Engaging in recreational activities;
- Camping, or starting or maintaining a fire.

For complete information about the applicable regulations, please consult the Wildlife Area Regulations ([www.laws-lois.justice.gc.ca](http://www.laws-lois.justice.gc.ca)) or the Environment Canada website ([www.ec.gc.ca](http://www.ec.gc.ca)).

To file a complaint or report illegal activities, please contact Environment Canada by phone at 1-800-668-6767 or by email at [enviroinfo@ec.gc.ca](mailto:enviroinfo@ec.gc.ca).

Nothing in this notice infringes on ancestral rights or Aboriginal treaty rights.